

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

| NOMBRE DE MEMBRES | | | SEANCE du 17 Octobre 2022 |
|--|-------------|-------------------------------------|--|
| Afférent au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | |
| 15 | 15 | 11 + 4 | <p>L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire</p> <p>Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIOT, Philippe FERLET, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE,</p> <p>Absents excusés : M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. M. Renault Mme Nathalie LAMBERT, pouvoir à Mme L. Renvoyé Mme Viviane ROUSSEL, pouvoir à M. H. Jossier M. Alain GORNEAU, pouvoir à M. Ph Ferlet</p> <p>Absents non excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Philippe FERLET</p> <p>Décisions diverses</p> |
| DATE DE CONVOCATION | | | |
| 12/10/2022 | | | |
| Date d'envoi au contrôle de légalité : | | | |
| 10 NOV 2022 | | | |
| N° d'ordre de la délibération | | | |
| 2022_065 | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

1/ Madame Brunat informe que le repas des aînés se déroulera le dimanche 11 décembre 2022 à 12 h 00 à la Salle des Fêtes de Chailley avec les aînés de Turny.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2021 qui précise les conditions d'octroi du repas ou du colis des aînés.
Sur avis de la commission des affaires sociales,
Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de fixer le prix du repas 2022 pour les personnes non ayant-droit à 38 €/personne.

2/ Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dossier portant élargissement de la Rue des Cours, il est prévu que la commune fasse enlever la haie de thuyas.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de retenir la proposition de l'entreprise DSM paysage – pour un montant de 1 200 € TTC et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution

3/ les membres du conseil prennent acte du bilan des actions de la police municipale pour le 3^e trimestre 2022

4/ monsieur le Maire expose la proposition du Département d'équiper le stade de Football pour permettre l'accueil d'hélicoptères du SMUR pour améliorer les sites de secours du département

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLO

ID : 089-218900694-20221017-2022_065-DE

✓ Les membres du conseil prennent acte des démarches entreprises pour accueillir une piste d'atterrissage d'hélicoptères du SMUR et mandatent le maire pour poursuivre la discussion

✕ 5/ Les membres du conseil prennent acte de la convention signée avec la CAF visant à soutenir financièrement l'organisation du temps d'accueil périscolaire des écoles

✕ 6/ Les membres du conseil entérinent l'avis favorable du maire pour autoriser la dérogation au repos dominical pour les salariés de l'entreprise qui doit réaliser des travaux de réhabilitation en dehors des heures de production.

✕ 7/ les membres du conseil décident de faire couper l'éclairage public entre 23 h 00 et 4 h 30 à compter du 17 octobre 2023 et demande à la commission de la communication de préparer une information à l'attention des habitants
Prennent acte que le projet concernant les illuminations sera débattu lors de la prochaine séance

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

